



COMMUNE DE VEROSSAZ

DECLARATION D'IMPOT 2022

Afin de vous faciliter la vie et de vous permettre de remplir votre déclaration d'impôts dans les meilleures conditions, le Conseil communal a confié ce travail à la **Fiduciaire Künzle SA**.

Celle-ci sera représentée à Vérossaz, par son collaborateur M. Sébastien Morisod, **le mardi 14 mars et le mardi 28 mars 2023 dès 13h30** au bureau du cadastre, à la commune.



Le tarif est fixé à partir de CHF 70.-
selon la complexité du cas.
Ce montant est à payer directement
à M. Sébastien Morisod.

Nous remercions les personnes intéressées de bien vouloir prendre contact avec le secrétariat communal au n° de tél. 024 485 22 27, pour fixer un rendez-vous.



Depuis 2022, les déclarations d'impôt sont à envoyer directement par les contribuables au Service des contributions à Sion (*Avenue de la Gare 35, 1950 Sion*).